



Bulletin ADT-UFA



Bulletin d'information des adhérents de L'Association Des Tireurs et de l'Union Française des amateurs d'Armes.

Deux associations Loi de 1901, secrétariat commun au 8 rue du Portail de Ville,
BP 69 - 38353 LA TOUR DU PIN CEDEX.

L'ADT est déclarée à la Sous-Préfecture de la Tour du Pin le 27 juin 2002, siège social au 6, rue du Portail de Ville, 38110 La Tour du Pin
L'UFA est déclarée à la Sous-préfecture de la Tour du Pin sous le numéro 05908 au 22 novembre 1979

" Si un pays accorde à quelque chose davantage de valeur qu'à la Liberté, il perdra la Liberté."
William Somerset Maugham

Editorial

Le 11 mars 2004

Nos associations, l'Association Des Tireurs et l'Union Française des amateurs d'Armes, mènent depuis le début du millénaire une action défensive de tous les instants. Depuis le décret de 1995, les restrictions s'ajoutent aux restrictions. Sans qu'aucune nécessité publique ne soit jamais démontrée, sous des prétextes les plus discutables étayés par de fausses statistiques, nos droits les plus fondamentaux sont bafoués. Ils le sont par de mauvaises réponses données à des événements particuliers et isolés dont l'importance a été grossie par les médias. Lorsque l'on analyse sereinement les faits en question, on découvre systématiquement des erreurs de fonctionnement de l'administration dans l'application des lois existantes au moment des événements, comme à Nanterre. La plupart du temps si la loi avait été appliquée, les faits n'auraient pas eu lieu. La communauté des amateurs d'armes en a donc assez de porter le chapeau en subissant de nouveaux textes qui ne touchent que les honnêtes citoyens sans répondre aux carences de l'administration ni aux véritables responsables de l'insécurité qui sont par définition hors la loi.

Nous pouvions espérer que la leçon du 21 avril 2002 avait été comprise. Que quelques considérations seraient prêtées sinon aux 1,5 millions de chasseurs, tireurs, collectionneurs, du moins à un potentiel supérieur à 5 millions de voix !

Il n'en a rien été. Au contraire, les décrets de la L.S.Q.⁽¹⁾ non encore publiés, de nouvelles dispositions toujours plus contraignantes sont introduites toujours en urgence et encore une fois dans une loi fourre-tout⁽²⁾.

La force de nos associations a été de se doter d'un "outil" efficace l'IFAL⁽³⁾ d'une part et d'autre part d'un réseau de terrain qui permet des échanges permanents avec nos sympathisants.

L'originalité de l'IFAL a été de considérer le problème des armes, non pas seulement en se focalisant uniquement sur la question des armes sortie de son contexte, mais au contraire analyser ce problème dans son environnement national et international Il y a un consensus au sein de la communauté mondiale des amateurs d'armes sur la volonté anti-armes développée au niveau de l'ONU.

Mais l'IFAL a poussé son analyse encore plus loin. Ainsi, il a pu être démontré :

- Que cette volonté d'ôter l'usage des armes aux citoyens ne date pas d'hier, mais remonte au moins de l'entre deux guerres sous l'égide de la SDN;
- Que ce plan est non seulement bien ciblé, mais est également bien orchestré avec d'autres mesures visant à remodeler la société.

Il ne faut pas se leurrer. En bafouant notre droit à la détention des armes et à leur usage normal, c'est non seulement nos quatre droits fondamentaux garantis par notre Constitution en la matière qui sont brocardés, mais c'est l'ensemble de ces droits et notre Liberté même qui sont menacés et pas seulement nos armes et nos loisirs. Le problème est suffisamment grave pour que non seulement la



Lors de l'assemblée générale : de gauche à droite : Eric Blondieau, Joel Sagnés, Jean-Jacques BUIGNE, Bernard Aubry, Hervé Senach et Frank Leutenegger.

communauté internationale des amateurs d'armes se mobilise, mais pour qu'elle alerte et mobilise également l'ensemble de ceux qui sont attachés à la Liberté et aux droits de l'Homme tels qu'ils sont énoncés par notre Déclaration des Droits de l'Homme et du Citoyen de 1789 et repris par le par le *Bill of Rights* de 1791.

L'Histoire a montré qu'une démocratie se jauge aussi aux droits de ses citoyens à posséder une arme. Plus ce droit est restreint, moins le régime est démocratique. Alors nous demandons juste d'être considérés comme des citoyens responsables, dont la pratique normale des armes ne menace pas la sécurité publique. Les lois ne peuvent "défendre que les actions nuisibles à la Société", tout en préservant les droits individuels de chaque citoyen, c'est ce que nous attendons des autorités.

Jean-Jacques Buigné
Président de l'UFA

Hervé Senach
V-P de l'ADT et de l'UFA

- 1) - L.S.Q. : Loi sur la Sécurité Quotidienne : Loi n° 2001-1062 du 15 novembre 2001.
- 2) - L.S.I. : Loi sur la Sécurité Intérieure : Loi n° 2003-239 du 18 mars 2003.
- 3) - I.F.A.L. : Institut Français d'Actions Légales, organe de veille et de conception stratégique.

Sommaire :

■ Editorial	p 1
■ Assemblée Générale	p 2
■ Fonctionnement de vos associations	p 3
■ Rapport sur le moral 2003	p 3
■ Coup de frein historique en Suisse	p 4
■ Congrès de la FESAC à La Tour du PIN	p 5
■ Présentation de la FESAC	p 6

ASSEMBLEE GENERALE 2003

(Le 21 février 2004)

L'Assemblée Générale de nos associations s'est déroulée à notre siège de la Tour du Pin, le samedi 21 février 2004. Le matin a été consacré aux questions statutaires et l'après midi nous avons accueilli deux représentants d'organisations partenaires, **Eric Blondieau** pour la Belgique et **Frank A. Leutenegger** pour la Suisse.

ORDRE DU JOUR

Matin : → Rapport moral (voir page 3)

→ Rapport financier:

- Le nombre de cotisants a augmenté de 20 % et le montant des recettes de 25 % par rapport à l'exercice précédent.
- Les avoirs financiers ont augmenté de : 2001/2002 = 129,30 % ; 2002/2003 = 41,60 % et 2001/2003 = 221 %. C'est à dire qu'ils ont plus que triplé en 2 exercices.
- Les Produits Financiers ont suivi la même tendance : 2001/2002 = 16,60 % ; 2002/2003 = 157 % et 2001/2003 = 199,55 %. C'est à dire qu'ils ont presque que triplé en 2 exercices, en une période de baisse des taux.
- Le Quitus a été voté à l'unanimité des membres présents et représentés.

→ Budget 2004 :

Ont été approuvées à l'unanimité des membres présents et représentés les affectations suivantes des avoirs :

- Pour les Relations internationales.
- Dotation annuelle à l'IFAL : 20 % des recettes reconduite.
- Abonder si nécessaire le montant des souscriptions 2003-04 pour les Contentieux à venir.

Le Vice-Président de L'ADT et de l'UFA a précisé que la souscription devrait être réservée au recours devant la Cour Européenne des Droits de l'Homme. Devant le Conseil d'État, il a proposé d'engager la "réserve" IFAL qui n'a été utilisée qu'une fois pour financer le recours d'un adhérent au chômage qui s'est vu refuser une autorisation modèle 8* (montant de l'aide 90 euros).

A l'unanimité l'Assemblée a décidé de **porter la cotisation de base de 14 € à 15 €** pour l'exercice 2005. Les autres tarifs des cotisations restent inchangés.

→ Objectifs 2004.

- Élections locales de mars et Européennes de juin, poursuivre l'action entreprise vers tous les candidats joignables, c'est à dire leur adresser la lettre type et le questionnaire.
- Élections US du 2 novembre 2004 : apporter notre concours à la NRA et la faire bénéficier de notre expérience, dans le cadre de nos échanges internationaux, sur la base de nos valeurs communes rappelées par notre Déclaration des Droits de l'Homme de 1789 et le *Bill of Rights* de 1791
- Renforcer nos relations avec les autres associations européennes, voire internationales !

→ Questions diverses.

Le président de l'UFA tiendra informé le VP de l'ADT sur l'évolution des affaires dont il a été chargé :

- Fiscalité des dons et autres ;
- Lettre aux armuriers ;
- Recrutement d'un nouveau C.E.S.

Après-Midi : Vers une coordination européenne.....

Après les exposés sur les situations en Belgique et en Suisse (voir pages 3 et 4), les conclusions qui se sont imposées sont en particulier que seul le combat paye et qu'il est impératif de coordonnée l'action de nos différentes organisations en Europe, sans être limité aux frontières de l'Union d'une part et en concertation avec les autres organisations non-Européennes.

Il y a donc une parfaite convergence de vues entre les décisions des membres de nos associations du matin et les exposés des représentants des associations de défense des autres pays européens.

"A la fois, l'Oligarque et le Tyran se défient du peuple et le privent donc de l'accès aux armes." Aristote

* **modèle 8 :** Modèle d'autorisation sur lequel le préfet doit délivrer les autorisations au titre de l'article 30. Concerne les armes classées en 4^{ème} catégorie par le décret du 16/12/98.

Fonctionnement de vos associations

A/ Comment Communiquer ? Avec le siège de l'ADT et de l'UFA.

I. - Par mail.

Pour toutes correspondances mettre en copie à ccra@infonie.fr
1 / Les Problèmes administratifs sont à adresser au Secrétariat ADT & UFA : secretariat_adt_ufa@armes-ufa.org

2/ Les questions techniques à : buigne@armes-ufa.org
Dans les 2 cas toujours avec copie à : ccra@infonie.fr

3/ Pour les problèmes juridiques ou de stratégie directement à :
ccra@infonie.fr avec copie à UFA : buigne@armes-ufa.org
Et par correction adresser également copie à votre Délégué, s'il y en a un.

II. Par courrier postal ou Fax : à l'adresse suivante.

6 rue du Portail de Ville
38353 La Tour du Pin
Fax : 04 74 97 62 88

B/ Le tarif des demandes d'informations, par courrier postal (hors Internet ou Fax)

- Adhérents : Joindre une enveloppe à leur adresse de format 16 x 22 timbrée à 0,67 ☐
- Non adhérents : Joindre une enveloppe à leur adresse de format 16 X 22 timbrée à 0,67 ☐ et 5 timbres à 0.46 ☐ pour nos frais de secrétariats.

C/ Assistance juridique par nos avocats : Pour les dossiers retenus (nous ne défendons pas les causes indéfendables) la participation aux frais s'élève à 120 euros pour les adhérents de plus d'un an et 125 euros pour les adhérents de l'exercice en cours.

Rapport sur le moral 2003

(A.D.T. & U.F.A.)

Fin 2003, nous avons fait un sondage auprès des adhérents qui n'avaient pas encore renouvelé leurs cotisations pour l'année en cours. Il en ressort :

1. Que les non-renouvellements sont dus à la négligence !

C'est inquiétant dans le sens que cela laisse transparaître une certaine fatalité.

2. Les plus pessimistes écrivent que nos efforts qui ne sont pas contestés, ne sont pas payés en retour par des résultats tangibles. Il y a certes une lucidité dans ces propos. Il existe une forte prise de conscience, aussi bien au sein des pessimistes que des battants dans la volonté du pouvoir à nous désarmer.

3. Si quelques internautes, non adhérents (amateurs d'armes ? Ce n'est pas établi) reprochent à nos associations un radicalisme excessif, cette position n'est pas partagée par nos membres.

4. Il convient de trouver une approche pragmatique pour continuer à mener ce combat de la façon la plus pragmatique.

Le constat sur nos points forts et nos points faibles.

a) Nous avons incontestablement 2 points faibles :

- Au niveau de l'administration des associations, il est impératif de disposer d'un permanent formé et à mi-temps.

- Faire prendre conscience aux détenteurs d'armes de l'importance du problème.

b) Nos points forts sont également au nombre de 2 :

- La reconnaissance internationale qui est essentiellement à la légitimité dans le monde des collectionneurs de JJ Buigné, le Président de l'UFA et de la pertinence des analyses de l'IFAL.

- Notre réseau national reposant sur nos Délégués et sur liaisons Internet d'une part et d'autre part notre réseau international qui nous permettent d'assurer une veille stratégique permanente et de nouer des échanges instantanément.

EXPOSE de la DAAA/AVWL

L'association [A.S.B.L. (association sans but lucratif de droit belge)] a vu le jour en août 2003 sur l'initiative de cinq amateurs d'armes inquiets devant la multiplication des initiatives parlementaires visant à restreindre les droits d'utiliser et de détenir des armes à feu en Belgique. Elle a pour objet de préserver les droits des citoyens belges, amateurs et détenteurs d'armes.

Ces initiatives sont le résultat d'un long travail de lobbying de la classe politique et des médias par des structures notoirement opposées aux droits des armes. Face à la déferlante d'informations plus ou moins manipulées, qui a inondé les médias et les politiciens belges durant la période 2000/2003, le sort de dizaines de milliers de détenteurs légaux d'armes à failli se jouer sur cette capacité du lobby anti-arme à mieux communiquer. Cette constatation nous a conduits à réaliser que, si rien n'était mis en place pour contrer cette propagande, la situation des tireurs, chasseurs et collectionneurs ne ferait que se détériorer dans le futur. La DAAA-AVWL ambitionne de se positionner comme structure d'information : vers les membres de notre communauté, mais aussi vers les médias et le monde politique. C'est ce constat qui nous a conduits à rechercher en Europe des associations luttant également contre les menaces qui pèsent sur les amateurs d'armes, car il est vain d'espérer que les mauvaises solutions préconisées dans un pays de l'union ne soient pas ensuite proposées à tous les autres. La CEE est utilisée comme laboratoire par la commission GUN CONTROL et l'ONU, l'objectif est d'évaluer les méthodes qui peuvent conduire au désarmement complet des populations civiles à moindre coût et sans créer "trop" de contestations.

La DAAA-AVWL ne s'oppose pas aux structures déjà existantes (URSTBF-UNACT-SRAMA- etc...) et désire collaborer avec celles-ci dans l'objectif de maintenir les droits de propriété et d'utilisation pour tous les amateurs d'armes. Nous encourageons nos membres à soutenir ces autres organisations. Nous sommes gratuits, car nous recherchons plus que tout à offrir une voix à chaque amateur d'armes belge. L'union de notre communauté est un gage d'avenir pour chacun d'entre nous. Nous désirons aussi par le biais de la gratuité évaluer le nombre d'amateurs d'armes réellement intéressés par une structure active sans que l'adhésion au principe soit freinée par un motif financier. Le fonctionnement d'une ASBL coûte de l'argent, c'est pourquoi, L'association s'auto finance par des donations sur le compte :001-4063578-33 et par des actions ponctuelles.

Passez découvrir nos articles et nos actions sur notre site Web : www.daaa-avwl.org ou adressez-nous un courrier. Pour 2004, un des projets de la DAAA-AVWL consistera à organiser des réunions entre les amateurs d'armes actifs et de débattre avec eux de leurs souhaits en matière de défense de leurs droits. Nos adresses ou vous pouvez adresser vos courriers, vos inscriptions et le site Web de l'association (sur la page contact du site, vous trouverez l'ensemble des numéros de téléphone ou de télécopieur).

“L'Union fait la force !”

DAAA/AVWL (représenté par Eric Blondieau)
Siège Clos Grétry, 9 - 1342 Limelette (Belgique)
Website : <http://www.daaa-avwl.org>

Coup de frein historique en Suisse :

Une révision de la loi sur les armes enterrée, grâce aux efforts des opposants

En 2002 et 2003, sous la pression des milieux de gauche, des partisans d'une entrée de la Suisse dans l'Union européenne et de l'ONU, le Département fédéral de justice et police a proposé une vaste révision de la loi sur les armes en vigueur en Suisse depuis 1999 seulement. Une révision désormais enterrée, avant même d'avoir été discutée aux Chambres.

Actuellement en Suisse, on peut considérer qu'il y a trois catégories d'armes :

- les armes prohibées, comme les armes tirant en rafales ou les armes camouflées en objets inoffensifs,
- les armes soumises à autorisation, comme les armes de poing et les armes longues à répétition (autres que d'ordonnance suisse)
- et les armes dont le commerce est libre, comme les fusils à un ou deux coups et les armes de poing à un ou deux coups à poudre noire.

Il faut une autorisation pour acheter une arme dans un commerce, autorisation qui DOIT être délivrée à toute personne honnête. Le port d'arme est également réglementé, sévèrement. La détention d'armes, en revanche, de toutes les armes, est totalement libre. Par ailleurs les transactions entre particuliers sont libres également, sous réserve que les deux parties établissent un contrat et le conservent pendant 10 ans.

La révision proposait d'introduire des restrictions à la DETENTION de certaines armes, jugées particulièrement dangereuses. Elle donnait à la police des pouvoirs de contrôle qui allaient au-delà des prérogatives dont elle dispose face à des hors-la-loi reconnus. Enfin, elle obligeait les amateurs d'armes à demander une autorisation d'achat, lors de transactions entre particuliers.

Les amateurs d'armes, notamment les collectionneurs et les tireurs (appuyés par la majorité des corps de polices, opposés à des mesures inefficaces) ont réagi et donné de la voix. Ils n'ont pas été étrangers à la chute de la ministre de la justice **Ruth Metzler**, aux élections de l'automne dernier et à son remplacement par **Christoph Blocher**, un homme plus favorable à nos idées.

Résultat : fin janvier, on apprenait que le Département de justice et police renonçait à une partie des idées émises dans le projet de révision. Et en février, c'est le nouveau conseiller fédéral Christoph Blocher lui-même qui annonçait que toute cette histoire de révision lui paraissait peu intéressante et qu'il classait le dossier pour l'instant. Compte tenu de la nouvelle composition du gouvernement, on peut

estimer que tout danger d'aggravation de la loi sur les armes est désormais écarté... en tout cas pour quelques années. Mais, comme toujours, si nous avons gagné une grande bataille (historique : c'est la première fois qu'un tel coup d'arrêt est donné aux menées hoplophobes*), nous savons que cette guerre ne sera jamais gagnée.

Les menaces sont toujours présentes : volonté de certains d'entrer dans l'Union européenne (actuellement aussi peu en vogue au gouvernement que la révision de la loi sur les armes), discussions bilatérales avec cette même Europe, qui risque de nous placer "Schengen", même si nous n'adhérons pas), pressions de l'ONU et surtout ce trait caractéristique des Suisses qui veulent à tout prix être aimés du reste du monde et qui sont prêts à trop de concessions pour cela. C'est ce besoin d'amour et de reconnaissance qui pourrait faire accepter à certains de nos dirigeants de ressembler - un peu trop - aux pays qui nous entourent, en adoptant des lois euro- onu- socialo-compatibles.

F. A. Leutenegger
www.swissguns.ch

"Nous pourrions beaucoup si nous étions ligués. Les faibles qui savent s'unir deviennent les puissants."

(Guillaume Tell de Schiller)

* hoplophobe = qui a peur des armes, anti-armes.



Eric Blondieau, président de l' DAAA/AVWL, Hervé Senach vice président des associations et Frank Leutenegger de www.swissguns.ch

Vous êtes volontaires ?

Contactez le secrétariat (voir bulletin d'adhésion) pour confirmation de votre collaboration en précisant

- votre code postal
- un moyen de vous contacter rapidement autre que le mail en cas d'urgence. Fax si possible.
- Le(s) poste(s) et les tâches dont vous pouvez vous charger.
- Si vous êtes d'accord pour que votre adresse mail et éventuellement d'autres coordonnées soient communiquées aux autres volontaires de votre département.

www.armes-ufa.org

toutes les nouvelles de l'actualité des armes, les questions des parlementaires, les commentaires de spécialistes, les nouvelles de votre association ...

Le congrès de la FESAC à la Tour du Pin

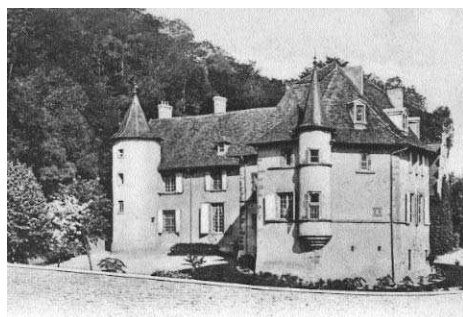


Cette année c'est à la France d'accueillir les représentants des 15 pays européens qui adhèrent à la Fesac.

Du 13 au 16 mai, la collection pacifique et légale sera à l'honneur.

Un fois par an, les présidents des associations européennes de collectionneurs d'armes se réunissent pour échanger leur point de vue et leurs expériences sur la réglementation des armes. Cela permet de faire le point et constater que tel ou tel pays est en avance ou a pris du retard. C'est aussi une "boîte à idée" où nous fabriquons notre réglementation idéale, celle que nous voudrions faire passer auprès de chacun de nos gouvernements.

La journée du 14 mai sera consacrée à la visite de la tradition armurière de St-Etienne. Au programme du matin, le banc d'épreuve et l'usine Verney



Le château de Chabons où va se dérouler le congrès

Carron. L'après midi, c'est le musée d'art et d'industrie de St-Etienne qui va captiver les congressistes. En effet ce musée renferme des trésors aussi bien en armes de chasse qu'en armes réglementaires.

Le soir, un gros temps fort : un digne débat ouvert à tous.

Collectionneurs, tireurs, chasseurs, journalistes etc...

Le samedi sera un moment de travail durant lequel les

Photo prise au congrès d'Oslo en 2002.

congressistes réunis à huis clos, vont "plancher" et effectuer les échanges pour lesquels ils sont venus.

La journée se terminera par un gala tout à fait historique. Nous aurons l'occasion d'en reparler.

Le dimanche se passera au Château d'Avressieux à visiter la collection privée de Marc Prière.

Conditions de participation au congrès de la Fesac.

Le dîner débat du vendredi soir 20 h

Il est ouvert à tous, adhérents et non adhérents. C'est le seul intérêt des participants qui priment. Ce sera l'occasion de questionner en direct des collectionneurs d'expérience sur leur propre réglementation.

Prix de la soirée 20 Euros, Salle Equinoxe, La Tour du Pin (centre ville)

La journée du vendredi à St Etienne.

Les membres des associations, à jour de leur cotisation peuvent faire la demande pour participer soit à certaines visites, soit à la totalité de la journée. Ce sera possible en fonction des places disponibles.

Le congrès du samedi.

Il est réservé aux spécialistes de la réglementation des armes, seulement quelques places sont disponibles.

La dimanche matin à Avressieux.

comme le vendredi, pour les membres des associations en fonction des places disponibles.

Renseignements :

Demander le dossier spécial congrès Fesac au siège des associations ou voir sur le site internet, la page qui y sera consacrée.

Pour bien communiquer avec nous

■ Les problèmes administratifs sont à adresser à : Secrétariat ADT & UFA : **secretariat_adt_ufa@armes-ufa.org** . Vous pouvez adresser des pièces jointes.

■ Les questions techniques à UFA : **buigne@armes-ufa.org** avec pièces jointes toujours avec copie à : **ccra@infonie.fr** sans pièces jointes.
Pour les problèmes juridiques ou de stratégie directement à : **ccra@infonie.fr** sans pièces

jointes avec copie à UFA : **buigne@armes-ufa.org** avec pièces jointes. Et par correction adresser également copie à votre Délégué Départemental, s'il y en a un.

N.B. : Beaucoup d'adresses mail ne sont pas valides. Si vous ne recevez pas de mail de notre part, c'est que nous ne pouvons pas vous joindre. Adresser un mail de contact à : **ccra@infonie.fr** Avec copie à : **secretariat_adt_ufa@armes-ufa.org**

LA F.E.S.A.C.

La Federation of European Societies of Arms Collectors regroupe les associations de collectionneurs d'armes de 15 pays européens avec de nombreux correspondants dans le reste du monde. Chaque année un meeting réunit les présidents des associations qui échangent leur expérience particulière dans le même but de promouvoir et de défendre la collection des armes. En 1999, le congrès a eu lieu à Helsinki, en 2000 à Lisbonne, en 2001 à Florence, en 2002 à Oslo et en 2003 Copenhague. A l'heure où les réglementations sont de plus en plus restrictives dans chacun des pays membres de la Communauté, mais où dans le

même temps le patrimoine provoque de plus en plus d'intérêt dans le grand public, il est essentiel que les collectionneurs européens aient des contacts pour se faire entendre.



Les congressistes à Copenhague en 2003.

F.E.S.A.C
Office of the Secretary General Geerdinkhof
672, 1103 RN
Amsterdam, Pays Bas

Abonnements à prix réduits pour nos adhérents

- Gazette des Armes 47,5 € au lieu de 55 €
- Action Gun (11 n°) 46 € au lieu de 55 €
- Catalogue Hussard (4 n°) 20 € au lieu de 24 €

BULLETIN D'ADHESION & D'ABONNEMENT 2004 :

ADT & UFA - BP 69 - 38353 La Tour du Pin cedex - Tél. 04.74.83.54.37 - Fax : 04.74.97.62.88
E-mail : ccra@infonie.fr ; secretariat@armes-ufa.org

Nom : _____
Prénom : _____
Adresse : _____

Code postal : _____ Ville : _____
Pays : _____
E-mail : _____
Tél. : _____ Fax : _____

Règlement : _____ Chèque _____ CCP _____ Espèce

POUR UNE ASSOCIATION :

Adhésion _____ ADT _____ UFA _____ 14 €

POUR DEUX ASSOCIATIONS :

Adhésion _____ ADT & UFA _____ 20 €

Membre de soutien – ADT & UFA _____ 30 €

Membre bienfaiteur – ADT & UFA _____ > 120 €

Montant joint _____ €

Date _____ Signature _____

Je suis volontaire pour militer au sein de nos associations : oui non